

BORDJ-BOU-ARRERIDJ

351 hectares de récoltes détruits par les incendies

Au cours des cinq interventions des services de la Protection civile, ce dernier bimestre, il a été constaté que si le bilan des feux de forêt s'avère plutôt moins important que celui de l'an passé, celui des feux de récoltes, en revanche, a fait

des dégâts très importants. Effectivement, durant les mois de juin et juillet, on a enregistré, selon l'officier de la Protection civile chargé de la communication, une faible perte du couvert forestier estimée à 11 hectares seulement (6 ha de pin d'Alep et 2

ha d'arbre fruitiers, entre abricotiers, figuiers et oliviers). Les régions les plus touchées par les flammes se localisent essentiellement dans petite Kabylie (El-Maïn et Djaâfra) ou dans les portes de fer, Harraga, plus particulièrement.

En revanche, d'importantes dégâts ont été signalés, notamment dans les régions est du chef-lieu, à savoir Ras-El-Oued, Aïn Taghrout, Bir Kasd Ali et Khellil, où l'on note des feux de récoltes. En l'espace d'une semaine à peine en ce mois de juillet, des pertes de l'ordre de 173 ha de chaume, 174 ha de blé sur pied, 4 ha d'orge et 3 860 bottes de foin, selon notre interlocuteur qui explique qu'un tel constat d'échec est dû notamment au non-respect des conseils et consignes inculquées durant les campagnes de vulgarisation. A ce propos, il insistera sur l'utilité de l'entretien quotidien du matériel agricole qui peut être à l'origine d'étincelles pouvant engendrer d'énormes incendies sous l'effet des grandes chaleurs, la séparation des récoltes par de petits espaces nus, le désherbage, l'approvisionnement en réserves d'eau et le stockage à l'air libre des récoltes.

S. A.

Saâdène Ammara

Les mauvais choix du site pour la construction d'un lycée a encore suscité l'ire des habitants d'El-Hamma

Ils ont exprimé leur révolte en coupant la route du côté d'El-Achir obligeant même le train de manquer un arrêt laissant les voyageurs perplexes devant une telle forme de protestation. Plus grave encore, excités par le transfert de quelques tracteurs du siège du chef-lieu sis à El-Hamma vers la localité de Toubou, terre d'accueil du fameux projet de la construction d'un lycée, quelques jeunes ont rapidement réagi en enflammant les machines agricoles puis deux véhicules de type Congo appartenant à l'APC, le bus de la solidarité, des engins de construction, le parc de l'APC et d'autres biens de l'Etat, rapportent des citoyens dans un mouvement de foule exhibitionniste. Il aura fallu une intervention militaire renforcée par des engins blindés pour faire replier les protestataires, une intervention qui s'est scindée par un abandon massif des jeunes et une fuite vers les montagnes. Par

ailleurs, nous avons noté l'arrestation de quelques récalcitrants. Héritant d'une telle situation, le moins qu'on puisse dire dramatique, le chef de l'exécutif dans un bref entretien, explique qu'"il s'agit d'une politique de bas étages et qu'il est plus facile de détruire que de construire". Le P/APW, lui, pense qu'"il est question d'une réaction mi-justifiée, mi-injustifiée même s'il déclare être contre sur la forme et qu'il s'agirait d'un complot nourri par les mauvaises intentions de quelques intrus", un argument plutôt difficile à faire valoir sachant que M. Saïdani est originaire de Toubou et qu'il faudrait faire face au problème en toute transparence pour convaincre les protestataires. Quoi qu'il en soit, il faudrait mettre fin à ce casse-tête en désignant les vrais commanditaires des pauvres récalcitrants en majorité analphabètes et nécessiteux.

S. A.

Saâdène Ammara

M'SILA

Des membres de l'UNPEF poursuivis en justice

Le différend interne et la querelle perpétuelle entre les éléments du bureau syndical autonome de l'Union nationale du personnel de l'éducation et de la formation (UNPEF) ont dégénéré en une véritable guerre entre les deux clans, divisés depuis plusieurs mois, contraints de régler ce conflit devant la justice.

Une première "bagarre" a éclaté à l'intérieur des bureaux de cette formation syndicale, entre le président et son secrétaire. Ce dernier

voulait collecter des signatures des membres du conseil, bloqué depuis le 53 décembre 2003, selon un communiqué diffusé dans les établissements scolaires, pour aller à une cession extraordinaire dans le but de tenir une assemblée générale. Dans le but, selon le secrétaire, de régler les problèmes internes : dépassements de son président dans la marginalisation des membres du bureau de l'UNPEF, blocage du conseil de l'union syndicale, travail et

décisions prises unilatéralement provoquant la fuite des adhérents, étouffer le travail syndical, cessation des activités des membres du bureau de wilaya qui ne s'est pas réunis depuis janvier dernier, toujours selon ce communiqué, et "le silence devant la mauvaise gestion de la coopérative commerciale". Tout cela se passe au su et vu du bureau national qui reste indifférent devant ce conflit. Une deuxième rixe a éclaté en pleine rue entre deux autres

membres qui activaient et géraient la coopérative. Le problème a été réglé devant la police. Les deux belligérants se sont présentés lundi dernier devant la cour de M'sila.

Il est à signaler que le bureau de wilaya de l'UNPEF a déposé une plainte contre le secrétaire et deux autres membres, selon son président Saïd Chouia, qui réfute toute adhésion de ces membres à l'organigramme de sa formation syndicale autonome.

A. Laïdi

MILA

Canicule, malvie et désœuvrement

Vivre à Mila, c'est mourir à petit feu et s'enfoncer chaque jour davantage dans les méandres de l'incertitude, de la malvie, du désœuvrement. Bref, d'un présent débilissant et d'un avenir sans contours apparents et sans horizon prometteur ! C'est que la ville est non seulement sale, hideuse et inhospitalière, elle donne carrément l'apparence d'un ghetto qui emprisonne une population résignée, soumise à un sort qui ne fait qu'empirer où tout un chacun se débrouille comme il peut pour meubler (tuer ?) le temps de la manière la moins dramatique possible. Mila est une ville qui se trouve être incapable de satisfaire les besoins, les caprices et les décentes les plus élémentaires de ses habitants, parce que tout simplement elle est démunie de tout : pas la moindre infrastructure, ni un quelconque équipement ou moyen de distraction et de loisirs, à proposer à une jeunesse déboussolée, livrée à elle-même ne sachant quoi faire de son temps et de son énergie, pas le moindre coin ou espace pour accueillir une famille fuyant la fournaise nocturne d'un minuscule appartement, durant les périodes caniculaires,

pas même un restaurant familial, une terrasse ou une crêmerie pour se rafraîchir ou se détendre après une journée de labeur. C'est qu'à Mila et c'est probablement unique et spécifique (une question de savoir-faire, savoir-vivre ou savoir-entreprendre) les riches millionsnaires locaux, et ils sont nombreux, n'aiment pas investir, ils préfèrent plutôt garder leur pactole à portée de main pour pouvoir le compter et le recompter à tout moment, sait-on jamais. Mila dans ces conditions-là et avec une telle men-

talité, n'aura aucune chance de s'ouvrir sur l'extérieur ni d'évoluer pour aspirer prendre le train de la modernité, elle restera une ville (village comme la désignent ses habitants), cloîtrée, arriérée, infréquentable et surtout invivable, et ce, ne sont sûrement pas les pouvoirs publics, malgré l'importance des programmes concoctés, qui vont pouvoir y remédier, une ville c'est d'abord ses enfants. Et c'est justement ce qui fait cruellement défaut à Mila. A bon entendeur salut.

A. M'haimoud

ALGERIE / RASD / SOLIDARITE

Des jeunes Sahraouis en vacances à Annaba et El Tarf

220 jeunes Sahraouis séjournent, depuis mardi dernier, à Annaba et El Tarf à l'invitation du Comité national algérien de la solidarité avec le peuple sahraoui (Cnasp).

Après leur accueil à l'aéroport international Rabah-Bitât, les hôtes de l'Algérie ont été dirigés vers leur lieu de résidence où toutes les conditions ont été prises pour un séjour agréable au bord de la mer de la. Des visites dans les lieux historiques et archéologiques ont été également programmées à l'intention des jeunes Sahraouis.

N. K.

ANNABA

PECHE ILLICITE Huit affaires devant la justice

Huit infractions concernant l'exercice de la pêche en zone interdite ont été constatées, à Annaba, durant le premier semestre 2006. La direction de wilaya de la pêche et des ressources halieutiques précise, à ce propos, qu'elle s'est constituée partie civile conformément à la loi 01/11/ du 03/07/2001, notamment ses articles 71 et 97 en matière de poursuite judiciaire à l'encontre des auteurs d'infractions.

Ces huit affaires, qui sont entre les mains de la Justice, ont été l'œuvre de professionnels de la pêche.

Nabil Kebbali

COURS DE LA REVOLUTION Silence, on ferme !

Au moment où les émigrés arrivent par bateaux entiers au port de Annaba qui, pendant ce mois de juillet est prise d'assaut par les estivants venus des quatre coins du pays, le cours de la Révolution, cœur battant de La Coquette, ferme. Les terrasses, lieu de détente privilégié des touristes, sont désespérément vides, chaises et tables rangées, serveurs chômant à longueur de journée et propriétaires de kiosques frustrés.

Cette situation qui influe négativement sur le tourisme à Annaba et que les autorités veulent relancer est due à une délébération de l'APC de la ville sommant les exploitants des kiosques de payer 600 DA/jour pour 100 m², un droit de voirie que ces derniers contestent et estiment plus qu'exagéré. Le chef de service des finances de la commune accompagné de la force publique était venu, hier, pour procéder à l'exécution de la délébération, les patrons, n'ayant pas accepté ce qu'il qualifient de "diktat" de l'APC, ont préféré fermer.

Selon M. Dahdoub représentant du syndicat des exploitants, la délébération de l'assemblée est irréfutable et est en contradiction avec l'article 49 de la loi de finances 2005 qui prévoit pour les communes de moins de 500 000 habitants une redevance de voirie de 4 000 DA par an. "Nous employons, rien que sur les terrasses du cours, une centaine de jeunes. Nous sommes en règle avec la Cnas, la Casnos et les impôts. Nous avons des charges que nous payons alors que d'autres ne payent absolument rien et occupent les espaces publics écoulant parfois des produits dangereux pour la santé publique sans que personne les inquiète. C'est anormal", conclut-il.

Un vieil émigré n'a pas du tout apprécié hier vers 10 heures du matin qu'un serveur le prie de libérer la table où il consommait. Il laissa exploser sa colère en disant qu'il était venu spécialement déguster des glaces sur le cours parce qu'il y a des souvenirs, que ce n'était pas là une façon d'accueillir des compatriotes rentrés au pays. L'employé dut se confondre en excuses et expliquer au client que c'est suite à une décision de l'assemblée ; il quitta les lieux fulminant contre cette façon de faire qui ne sert aucunement le développement du tourisme. L'APC est restée intraitable sur la question et tient à ce que cette délébération soit exécutée ; le président de cette institution est resté hier injoignable malgré notre insistance.

M. Rahmani

LA SURETE DE WILAYA DE CONSTANTINE DRESSE SON BILAN

Nette hausse du trafic de drogue

Les résultats les plus probants sont à mettre à l'actif de la police judiciaire, notamment en matière de lutte contre le trafic de drogue et de stupéfiants. Comparativement au premier semestre de l'année dernière, les quantités de cannabis traitées saisis ont quadruplé tandis que celles des psychotropes sont passées de 4 315 à 129 433 comprimés pour la même période de l'année en cours. Les chiffres communiqués par la Sûreté de wilaya de Constantine ne prennent pas en compte la prise réalisée par les éléments de la BNPJ de Sidi Mabrouk, il y a trois jours, à la cité Bencherghui où pas moins de 11 kg de kif et 6 cartons de psychotropes ont été saisis. Les deux trafiquants appréhendés lors de cette opération ont été placés sous mandat de dépôt par le magistrat instructeur. Ceci, au moment où la quantité de kif saisie entre janvier et juin 2006 s'élève à 12 228 kg contre 3 890 kg pour la même période de l'année dernière. Le nombre de personnes impliquées dans ces

affaires est passé de 156 dont 134 mises sous mandat de dépôt à 99 écroués sur 107 arrestations. 927 affaires liées aux vols, coups et blessures volontaires, meurtre, tentative de meurtre... ont été enregistrées durant le premier semestre de 2006.

Parmi elles, 582 traitées ont induit 295 mises sous mandat de dépôt, 63 contrôles judiciaires et 49 remises en liberté provisoire.

Pour sa part, le service de police de la voie publique, qui a opéré, entre le 1^{er} mars et le 31 décembre 2005, 36 982 contraventions et 4 322 retraits de permis de conduire, a enregistré durant le premier semestre de cette année 25 279 contraventions et 2 887 retraits de permis de conduire. Le nombre d'accident de la circulation autant que celui des victimes a légèrement baissé durant les deux derniers semestres. Il est passé respectivement de 344 et 243 à 294 victimes pour 227 accidents.

K. G.